

La Déclaration concernant la sécurité internationale, publiée à l'issue du Sommet de Québec, en mars 1985, a intensifié la collaboration canado-américaine en matière de défense. Il s'agit notamment des Arrangements de partage du développement et de la production de matériel de défense (APPD-DD), comme le programme de modernisation du Système de surveillance et d'alerte pour la défense aérienne de l'Amérique Nord, qui a rapporté à l'industrie canadienne plusieurs millions de dollars de contrats destinés à assurer les communications et les installations nécessaires au Système d'alerte du Nord.

À la suite de cette déclaration, plusieurs initiatives spéciales ont été prises dans le cadre de la stratégie nationale du commerce, afin de commercialiser le matériel de défense. Ainsi, 24 séances d'information ont été organisées dans tout le Canada à l'intention de 310 compagnies canadiennes, afin de faire connaître à l'industrie les possibilités qu'offre le marché américain pour le matériel de technologie de pointe lié à la défense; de sensibiliser les responsables de l'armée américaine – ainsi que les dirigeants de 24 compagnies canadiennes l'ont souligné à 86 responsables de la marine américaine à Washington et à New London (Connecticut) – au fait que désormais, par suite des APPD-DD, ils peuvent s'adresser au Canada pour répondre à leurs besoins en matière de matériel de défense; enfin, de veiller à ce que les principaux entrepreneurs américains soient au courant des arrangements particuliers qui permettent à des compagnies canadiennes de participer aux programmes d'achat de matériel destiné à la défense américaine, cela au moyen de 53 séances de projections d'un programme vidéo intitulé « Good Neighbours — Good Partners », organisées à l'intention de plus de 1 000 hauts responsables de l'industrie et de l'armée américaines.

Par son travail, la Direction générale a également permis à l'industrie canadienne du matériel de défense d'accéder plus facilement aux marchés d'autres pays. Agissant indépendamment ou de concert avec l'industrie, elle a organisé des rencontres avec des organismes de l'OTAN préoccupés par leurs futurs besoins de matériel de défense, veillant à ce que l'industrie canadienne puisse soumissionner pour satisfaire aux besoins en infrastructures de l'OTAN. Grâce à son engagement au niveau du commerce international et des relations étrangères pour promouvoir le matériel de défense canadien, la Direction générale a favorisé la participation de l'industrie canadienne non seulement à des activités de recherche, de développement et de production (RDP) résultant d'accords bilatéraux et multilatéraux de coopération qui ont été conclus avec huit pays européens, mais encore aux APPD-DD. Enfin, la Direction générale a organisé plusieurs missions dans le cadre des accords sur la RDP et a facilité la venue au Canada d'éventuels acheteurs français et brésiliens, tout en effectuant des études de marché en Afrique du Nord, en Asie et dans la région du Pacifique, afin d'établir un plan logique qui permette de tirer parti des débouchés que présentent ces pays pour l'exportation de matériel de défense et de produits connexes en technologie de pointe.

Une étape importante a été franchie dans le cadre du Drone de surveillance CL-289. Il s'agit de la signature, avec la France et l'Allemagne de l'Ouest, d'un mémoire d'entente préalable à la production, afin de mettre sur pied un programme de collaboration qui permettrait aux contractants désignés de chaque pays de fabriquer de l'outillage et du matériel d'essai

destiné à la fabrication de systèmes qui doivent être livrés aux armées française et ouest-allemande à la fin des années quatre-vingt.

Quatre cent cinquante représentants de 270 compagnies canadiennes et 81 représentants de missions canadiennes à l'étranger, de sociétés d'État et d'autres ministères ont participé à la vingt-quatrième Conférence annuelle sur l'exportation des produits de technologie de pointe, laquelle a donné lieu à 5 000 entrevues.

L'an dernier, les exportations de matériel de défense et de produits connexes ont continué d'augmenter, générant des revenus d'environ 2 milliards de dollars CAN, dont 259 millions seulement provenaient de pays autres que les États-Unis.

Sciences et technologie

Les politiques et les programmes du gouvernement reconnaissent de plus en plus l'importance primordiale de la technologie pour l'avenir économique du Canada. Par rapport aux autres pays, le Canada est encore un très petit producteur. Notre pays dépense seulement la moitié de ce que nos principaux concurrents consacrent à la science et à la technologie, et accuse actuellement une balance commerciale déficitaire de 12 milliards de dollars dans le domaine du matériel de technologie de pointe. La résolution de ce problème sera difficile. L'une des mesures essentielles consiste à amener le secteur privé canadien à acquérir les dernières technologies en provenance de l'étranger.

Ainsi que l'a indiqué le Conseil national de recherches, lors d'un témoignage devant le Comité de la Chambre des communes sur la recherche, la science et la technologie, « des quelque 50 000 firmes canadiennes tributaires de la technologie, seules 1 250, c'est-à-dire 2,5 %, en majorité des petites compagnies, effectuent des travaux de recherche et de développement. Autrement dit, 97,5 % ne font rien pour la recherche et le développement ».

Pendant, les firmes qui effectuent des travaux de recherche et de développement mettent au point des produits et des services qui n'ont pas leurs pareils au monde. En outre, nombre de firmes qui ne participent pas à la recherche et au développement ont pourtant besoin de la meilleure technologie disponible si elles veulent que leurs produits demeurent concurrentiels sur les marchés mondiaux.

Le simple fait que le Canada soit tributaire de la technologie et que la science ait de sérieuses répercussions sur la concurrence associée à la technologie explique l'importance croissante qu'attache le Canada à ces deux domaines dans les affaires internationales. À ce sujet, les activités, décrites plus en détail ci-après, consistent notamment à promouvoir les exportations de biens et de services canadiens à base de technologie, à aider l'industrie canadienne à acquérir la technologie étrangère, à accorder plus d'attention au choix de projets de coopération dans le domaine de la recherche et du développement avec d'autres gouvernements, et à suivre l'évolution de la politique économique nationale et internationale qui peut avoir une incidence sur la capacité du Canada de demeurer concurrentiel sur le plan technologique.

Le Programme d'apports technologiques

Le Programme d'apports technologiques (PAT) a été institué l'an dernier. Il part du principe que, pour être concurrentielle